

SÉANCE DU 30 MARS 2015

**DELIBERATION N° DEL013-15**

Accusé de réception en préfecture  
038-213801798-20150330-DEL013-15-DE  
Date de télétransmission : 07/04/2015  
Date de réception préfecture : 07/04/2015

L'an deux mille quinze, le 30 mars à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 24 mars 2015 s'est réuni à la  
mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

**Présents :**

M<sup>mes</sup> I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, S. CUSSIGH,  
C. EGEA, C. FERRACIOLI, M. GERACI, V. GOYVANNIER, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. ROULAND, C.  
TISON et MM. P. BERTHOLLET, Y. BOUCLIER, A. DUSSEY, J. FABBRO, J-P. GABBERO,  
B. LEBRUN, G. MORIN, J. PAVAN, Y. PERRIER, C. SERGENT, P. VERRI.

**Pouvoirs :**

M. BAH Rahim (Pouvoir à S. CUSSIGH en date du 30/03/15)  
M. DUBOIS Stéphane (Pouvoir à Y. BOUCLIER en date du 30/03/15)  
M. EL GARES Habib (Pouvoir à P. VERRI en date du 30/03/15)

**Absents excusés :**

M<sup>me</sup> Nadège AMBREGNI  
M. Daniel FINAZZO

M. Jean-Paul GABBERO a été élu secrétaire de séance.

**OBJET : Reprise anticipée du résultat de l'année 2014 sur le budget  
principal de l'année 2015.**

**Rapporteur : Alberte BONNIN-DESSARTS**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

En application de la loi 99-1126 du 28 décembre 1999, il est proposé au conseil municipal de  
procéder à une reprise anticipée du résultat 2014 des sections de fonctionnement et  
d'investissement du budget principal de la ville.

La balance générale provisoire laisse apparaître un excédent de 1 345 147,41 € pour la  
section de fonctionnement et un excédent de 365 307,52 € pour la section d'investissement.

○ **Section de fonctionnement :**

Dépenses 2014 : 7 916 956,92 €

Recettes 2014 : 8 973 144,04 €

Excédent de l'exercice 2014 : 1 056 187,12 €

Excédent de clôture 2014 : 1 345 147,41 €

○ **Section d'investissement**

Dépenses 2014 : 3 785 168,90 €

Recettes 2014 : 4 865 613,12 €

Excédent de l'exercice 2014 : 1 080 444,22 €

Excédent de clôture 2014 : 365 307,52 €

En conséquence, Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- d'intégrer les restes à réaliser 2014 en dépenses : 1 056 222,54 €,
- d'affecter la somme de 690 915,02 € au compte 1068 « excédents de fonctionnement » afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement en tenant compte des restes à réaliser et de l'excédent de clôture d'investissement,
- de reprendre en section de fonctionnement, au compte 002, le solde de l'excédent de clôture de 2014 soit 654 232,39 €,
- de reprendre en section d'investissement, au compte 001, l'excédent de clôture de 2014 soit 365 307,52 €.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la reprise anticipée du résultat, ainsi que l'intégration des restes à réaliser 2014 pour le budget principal de la ville de 2015.

Conclusions :

La présente délibération est approuvée par 22 voix pour et 5 abstentions.

Ont signé au registre  
les membres présents.

Gières, le 30 mars 2015.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Pierre VERRI